

Lancement de « Qui-vive », première appli française contre le harcèlement de rue



Qui-vive APP permet à la victime de prouver l'agression dont elle a fait l'objet. L'application innovante permet, jusqu'à 20 minutes après l'événement, la restitution de l'enregistrement vocal de son environnement sonore, pour toutes les victimes de harcèlement, escroquerie, rackets ou agressions verbales. Une innovation pour lutter contre le harcèlement de rue.

Jean-Philippe TIBLE a imaginé l'outil Qui-vive APP afin de lutter contre le harcèlement de rue dont un nombre croissant de personnes font l'objet. Les menaces, les agressions verbales, les injures raciales ou encore les incivilités outrancières concernent tous âges ou sexes.

L'application donne le choix à son utilisateur de conserver, après les faits, ce qui vient de se passer, pour fournir des preuves tangibles de l'agression verbale. Les enregistrements sont confidentiels et sécurisés. L'enregistrement peut avoir été fait par la victime elle-même ou par un témoin qui décide d'en faire bénéficier la victime. Au pénal, l'enregistrement peut servir de preuves, au civil, il peut être accepté comme un élément du dossier devant le juge. « Notre ambition est d'améliorer la qualité de vie des utilisateurs en leur permettant d'agir. Le sentiment de frustration et d'impuissance face à l'injustice du harcèlement est ainsi réduit. Nous voulons contribuer à la réduction de l'insécurité, du harcèlement de rue et des incivilités verbales. »explique le créateur Jean-Philippe TIBLE.